COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2007

ETAIENT PRESENTS: Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - COLLOBERT H. - THOMAS D. - FREMONT L. (Adjoints) – LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J. - JONET S. – Mme PERSONNIC A. – Mme JOUANIGOT A. – M. RICHARD G.

ABSENTS EXCUSES:

M. HENRY B. qui donne pouvoir à M. LE FOLL M. Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A. M. SALAUN JC. qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT.

ABSENTS:

M. LE BAIL M. M. LE MARREC Y. Mme MABIN B. M. PLOUX G.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance

Avant de débuter la séance de conseil municipal, M. Pierre SALLIOU tient à préciser que c'est la première séance qui a lieu dans la nouvelle mairie et remercie chaleureusement les élus qui ont participé activement, à différents niveaux, à la réalisation de ce gros chantier.

I Eglise – marchés avec les entreprises

M. Loïc FREMONT explique que suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie les 3 et 21 mai 2007, 5 entreprises, les moins disantes ont été retenues :

Lot n°1 Couverture Entreprise DAVY – ST-BRIEUC 75 634.98 € H (+ 8 188.84 € pour paratonnerre)

Lot n°2 Charpente Entreprise Compagnons Charpentiers Armoricains – RUNAN
133 521.01 € HT

Lot n°3 Maçonnerie Entreprise LEFEVRE – PORDIC 8 696.35 € HT

Lot n°4 Plâtrerie Entreprise CREASTAFF – ST-HERBLAIN 20 432.81 € HT (+ 5443.59 € HT option isolation)

()

Lot n°5 Electricité Entreprise RIVIERE - ST-BRIEUC 25 280.16 € HT

Le coût total des travaux s'élève à 315 224.11 € TTC (hors options), 331 528.49 € TTC (avec options)

M. Loïc FREMONT précise que la commune va pouvoir obtenir une aide du conseil régional, le conseil général a déjà attribué une subvention maximale. Les dépenses concernant la sonorisation de l'église seront prises en charge par la paroisse. Les travaux vont commencer début juillet.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés.

II Ecole du Croissant – demande de subvention

M. Hervé COLLOBERT fait part qu'il est prévu de remplacer une partie des portes et fenêtres en bois, par des portes et fenêtres en PVC à la cantine et du côté maternelle à l'école du Croissant. Les travaux sont prévus pour l'été 2007. Le coût des travaux s'élève à 33 920 € TTC. Afin d'obtenir une subvention, il est nécessaire de constituer un dossier auprès du conseil général. Le conseil général peut accorder une subvention qui représente 20 % du montant HT des travaux soit 5 500 €. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de subvention après du conseil général.

D'autres travaux sont également prévus : peinture dans l'aile primaire, mobilier pour certaines classes, changement des lits.

III Eclairage public – remplacement de 2 mâts

M. Yves GEORGES explique que 2 mâts d'éclairage public sont en très mauvais état, et qu'ils sont à remplacer. Le coût des travaux est estimé à 1 960 € TTC. Le conseil municipal avait donné son accord le 27 décembre 2006 pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 980 € (participation de 50 % du coût TTC) Or, les travaux n'ayant pas été réalisés en 2006, en 2007, le règlement du Syndicat Départemental d'Electricité stipule que la prise en charge par la commune serait de 60 % du coût des travaux, soit 1176 €. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à passer commande auprès du SDE.

IV Contrats assurances

Commune – contrat Villasur – renouvellement

M. Loïc FREMONT fait part que le contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA arrive à son terme le 01 juin 2007. GROUPAMA propose de le renouveler pour 5 ans, mais avec une possibilité de résiliation annuelle, ce qui permettra à la commune d'envisager un appel à la concurrence. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement de ce contrat, pour une cotisation annuelle de 9 151.32 € TTC

Remorque – nouveau contrat

M. Loïc FREMONT fait part qu'une remorque d'occasion a été achetée pour les services techniques. GROUPAMA propose un nouveau contrat dont le montant annuel a été revu à la baisse, soit 146.28 €TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer ce nouveau contrat.

Pour information, M. Pierre SALLIOU fait part que la commune vient d'acquérir un nouveau tracteur après de l'entreprise ALEXANDRE. Ainsi, avec ce nouveau matériel, les services techniques pourront effectuer divers chantiers : extension du cimetière...

V Personnel

Régime indemnitaire

M. Hervé COLLOBERT explique que suite à une demande des services techniques de revaloriser le régime indemnitaire, la commission du personnel s'est réunie le 31 mai dernier et a émis un avis favorable pour augmenter l'IAT mensuelle de 30 €, pour tout agent à temps complet.

Modification du tableau des effectifs

M. Hervé COLLOBERT fait part que le comité technique paritaire qui s'est réuni le 6 mars dernier a émis un avis favorable à l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de Christelle LOUIS: +7H/semaine à la bibliothèque, de Hélène LE GOAS: +1H08'/semaine à la cantine de l'école du Croissant, à la diminution de la durée hebdomadaire de service de Sylvie LE GUILLOU: -1H08'. Ainsi, leurs nouvelles durées hebdomadaires de service sont les suivantes:

- Christelle LOUIS 20H09'
- Hélène LE GOAS 29H08'
- Sylvie LE GUILLOU 24H19'

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouvelles durées hebdomadaires de service, et ce, à compter du 01 juillet 2007. De plus, suite à la parution de nouveaux décrets, plusieurs grades ont changé d'intitulé. Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal adopte un nouveau tableau des effectifs avec effet au 01 janvier 2007 :

EFFECTIF	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
1	Rédacteur chef	Rédacteur chef	01.01.1999
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1° classe TC	01.01.2007
1	ATSEM 1° classe	ATSEM 1° classe 33h56'	01.01.2007
1	Agent technique en chef	Adjoint technique PI 1° classe 27h30'	01.01.2007
1	Agent technique Principal	Adjoint technique PI 2° classe TC	01.01.2007
1	Agent des services techniques	Adjoint technique 2° classe 26h16'	01.01.2007
1	ATSEM 2° classe	ATSEM 2° classe 24h20'	01.01.2007
1	Adjoint administratif PI de 2° classe	Adjoint administratif PI 2° classe TC	01.01.2007
1	Adjoint administratif PI 1° classe	Adjoint administratif PI 1° classe TC	01.01.2007
1	Agent de maîtrise qualifié	Agent de maîtrise principal TC	01.01.2007
1	Agent des services techniques	Adjoint technique 2° classe 29h08'	01.07.2007
1	ATSEM 2° classe	ATSEM 2° classe 24h19	01.07.2007
1	Agent des services techniques	Adjoint technique 2° classe TC	01.01.2007
1	Agent des services techniques	Adjoint technique 2° classe 17h50'	01.01.2007
1	Agent technique Principal	Adjoint technique PI 2° classe TC	01.01.2007
1	Agent des services techniques	Adjoint technique 2° classe 20h09'	01.07.2007
1	Agent du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2° classe TC	01.01.2007
1	Adjoint technique en chef	Adjoint technique PI 1° classe TC	01.01.2007
1	Agent des Services techniques	Adjoint technique 2° classe TC	01.01.2007
1	ATSEM 2° classe	ATSEM 2° classe TC	01.01.2007
1	Agent des services techniques	Adjoint technique 2° classe 5h56'	01.01.2007

M. Pierre SALLIOU informe que pour les emplois d'été , M. Alban LE MEUR et M. Guillaume BECHET de PABU travailleront aux services techniques en juillet et août.

VI Créance irrécouvrable

M. Marcel LE FOLL explique que M. le Trésorier nous a fait part qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer 3 titres, pour un montant de 465.48 €, émis à l'encontre de la

société JUAL concernant les taxes sur les emplacements publicitaires. Cette société est en liquidation judiciaire. A l'unanimité, le conseil accepte la mise en non valeur de ces titres.

VII Informations

M. Guy RICHARD informe qu'il reste un terrain disponible sur la zone artisanale du Restmeur. Ce terrain pourrait accueillir soit une boulangerie « drive », une pharmacie, ou une société de contrôle auto.

Mme Armelle JOUANIGOT s'inquiète de l'installation éventuelle d'une boulangerie « drive » sur la commune, qui ferait concurrence à la boulangerie existante.

M. Guy RICHARD répond que le choix n'a pas encore été fait.

M. Yves GEORGES fait le point sur le tri sélectif. De nombreuses poubelles sont encore à distribuer aux particuliers. A terme, il ne resterait qu'une « volière » rue de Parc Justice.